

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel	(AI 462		
de Tonnerre.	(AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre		Chap. Saint-Pierre	
de Tonnerre.	?	de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan			
de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines			
de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux	I 82
Collège		et Maladreries	
de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs; plusieurs pièces sont illisibles; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidants (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur les *Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

d'une transaction de 1288 entre Etienne d'Ancy-le-Franc, chevalier, sire de Cussy et de Chamelart, et les religieux de Quincy, au sujet de leurs droits respectifs sur la terre de Mélisey et la rivière de Cussy.

I 47 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1280-1778. — Quincy. R., prieur de Molesme, et Jean, doyen de Saint-Vinnemer, arbitres choisis entre Jean, aumônier de Molesme, et Lambert, curé de Villon, au sujet des dîmes des terres cultivées, par les hommes de Villon au finage de Quincy, déclarent que ces dîmes seront perçues alternativement chaque année par chacune des parties. 1280, 24 novembre (Orig.). — Renouvellement et confirmation par Bernard Du Meix, bailli de Tonnerre, d'une sentence arbitrale par lui prononcée le lundi après la saint Barthélemy 1290 entre les religieux de Quincy et les habitants de Villon, au sujet des droits de pâturage et d'abreuvement prétendus par ceux-ci sur le finage de « Quincy-la-Grange ». 1292, 6 décembre (Orig.). — Baux des biens et revenus de l'abbaye aux finages de Quincy et Quincerot. 1746-1778.

I 48 (Pièce). — Parchemin

1712, 21 janvier. — Villiers-la-Grange. Sentence du prévôt de Chablis condamnant les religieux de Quincy à payer à Nicolas de Courtine, marchand à Villiers-la-Grange, les sommes qu'ils lui devaient.

I 49 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

XIII^e-XVIII^e siècle. — Divers. Trois bulles d'Alexandre IV (1254-1261) et de Grégoire IX (1227-1241), et deux pièces du XVIII^e siècle, le tout à peu près effacé et illisible.

V. — ABBAYE SAINT-MICHEL DE TONNERRE (1)

50 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1541-1737. — Abbaye. Bail de six ans à partir de la Pentecôte dernière passé par Guillaume Raguier, abbé commendataire de Saint-Michel, à Claude Jamin, procureur général au bailliage de Chaource, du temporel de l'abbaye, à la réserve de divers revenus et de diverses dîmes énumérées, moyennant 2.000 l. et diverses charges. 1541, 19 août. — Provisions de prieur claustral accordées par Guillaume Raguier, abbé, à Etienne Myde, religieux de Saint-Michel, 1545, 9 novembre. — Bail du temporel de l'abbaye passé par Marin de Dinteville, abbé commendataire, à Jean de Troyes le jeune, écuyer, demeurant aux Caves près Pont-sur-Seine. 1561, 19 avril. — Jean

(1) La partie principale du fonds de Saint-Michel de Tonnerre est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2160 à H 2174.

Bourgeois, prieur de Bar-sur-Seine, aumônier et ancien religieux de Saint-Michel, cède aux religieux le bâtiment dépendant de l'aumônerie, situé dans la clôture de l'abbaye, en échange de celui de l'infirmerie dont l'office est à présent réuni à la congrégation par le décès de dom Nicolas Coutan; ledit Bourgeois, bien que domicilié en dehors de la clôture, aura toujours le droit d'entrer aux cloîtres et gardera sa place au chœur. 1673, 31 janvier. — Constitution de rente sur l'abbaye par Claude Chaudot, cellerier, au profit des Ursulines d'Auxerre, et quittance du rachat de cette rente. 1730-1737.

I 51 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1499-1685. — Eglise et paroisse. — Sous le sceau de la prévôté de Tonnerre, Regnault Fluriet, procureur du Roi en l'élection de Tonnerre, âgé de 66 ans, Jean Garnier, substitut du procureur-général au comté, âgé de 68 ans, Ponce Marchant, âgé de 70 ans, et Jean Vauroicher, âgé de 66 ans, prêtres, attestent qu'environ cent quarante ans auparavant les Anglais s'emparèrent de Tonnerre, brûlèrent et pillèrent toutes les églises, sauf l'hôpital; qu'ils ravagèrent notamment l'abbaye de Saint-Michel, qui perdit tous ses titres et resta en ruines jusqu'à ce que feu Etienne Abraham, abbé, la fit restaurer, fit « chambriller » les sièges, dortoir et fontaines, reconstruire l'église et les cloîtres et effacer les vestiges de l'incendie. Germain Jobert affirme que feu son père se souvenait d'avoir vu les cloches pendues à l'orme qui est devant l'église; les déposants certifient en outre qu'ils ont vu souvent l'abbé Etienne Abraham faire déposer et battre ses blés dans l'ancienne église ruinée. 1499, 14 novembre. — Règlement de compte, sous le sceau de la prévôté de Tonnerre, entre Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, et Jean Colon, « maistre couvreur d'ardoise et plombeur de l'église neuve dudict Saint-Michel », qui reconnaît avoir reçu pour ses travaux, suivant son marché: 1° 1.200 l. en argent, 40 muids de vin, 200 bichets de froment, pour la couverture d'ardoise de l'église; 2° 400 l. « pour la plomberie, dorures et cleroises faites par ledit Colon sur la nef, croisée et croppes d'icelle église, pour l'image saint Michel estant sur ladicte croppes, et l'ouvrage fait sur la vif de ladicte église, qui est à la mode d'antique avec les quatre noes descendans du clochier »; 3° 21 l. pour trois milliers d'ardoise; 4° 40 l. pour avoir « reffait et accoustré » les tuyaux de la fontaine Saint-Michel, recouvert le clocher de l'église endommagé par un orage, ainsi que la tourelle, couvert d'ardoise le « passerallier » de l'abbaye. Les deux parties se tiennent mutuellement quittes de leurs obligations et déchargent Joachim de La Bouteille, qui avait servi de pleige à Colon pour la somme de 100 écus pour le principal marché. 1522 (v. st.), 19 janvier. — Commission pour ajourner au Parlement les procureurs et marguilliers des paroisses de Tonnerre, et notamment ceux de Saint-Pierre, qui se sont ingérés, au préjudice des privilèges de l'abbaye qui possède seule droit de

cimetière, d'enterrer une paroissienne dans leur église; ainsi que pour ajourner l'évêque de Langres et l'évêque de Béthléem Philibert de Beaujeu, pour avoir donné et reçu indûment le pouvoir de bénir un cimetière audit Saint-Pierre, nonobstant le procès pendant à ce sujet au bailliage de Sens, 1539, 6 septembre. — Procès-verbal de reconnaissance des reliques de saint Thierry, évêque d'Orléans, par Nicolas Vallée, visiteur de la congrégation de Saint-Maur en Bourgogne, à la prière de Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation, et en présence de Fulgence de Chabannes, prieur de Saint-Michel, et de Pierre Robert, secrétaire dudit Vallée. 1668, 18 novembre. — Procès-verbal d'enlèvement par Louis Janet, prieur de Saint-Michel, d'une côte du corps de saint Thierry, à la requête de l'évêque de Noyon, et d'une autre côte à la requête de Charles Borde, doyen de Notre-Dame de Tonnerre, qui l'avait demandée parce que saint Thierry, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, puis évêque d'Orléans, était proche parent des comtes de Tonnerre. 1685, 12 août.

I 52 (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier

1485-1504. — Justice. — Rapport de sergent royal au Parlement, mandant qu'il a ajourné Jean Pillon, procureur du comté de Tonnerre, Pierre Paillart, lieutenant du bailli, Jean Miroer, prévôt, et Didier Veuret, sergent à cheval dudit comté, à comparoir en Parlement le 7 février prochain pour voir juger la cause d'appel d'une sentence par eux rendue au préjudice des droits de l'abbaye. 1485, 17 septembre. — Sentence de Germain Jobert, juge de la justice de Saint-Michel, condamnant Etienne Migart, demeurant à Saint-Bris, à 10 l. d'amende, aux frais, et à un bannissement de trois ans hors de la seigneurie de Saint-Michel, pour avoir dérobé une paire de souliers à l'étal d'un cordonnier de Ravières, lors de la foire de Saint-Michel. 1489, 6 octobre. — Sentence analogue contre Guillemain Veagot, de Vallières. 1489 (v. st.), 21 avril (il s'agit ici de la foire du jeudi saint). — Arrêt du Parlement confirmant sur appel une sentence du juge de Saint-Michel condamnant Jean Bertin, voleur, à être fustigé par la grande rue de Saint-Michel jusqu'au champ aux Meseaulx, près de la Maladrerie, où il aura l'oreille coupée au ras de la tête, et à être banni à perpétuité de la seigneurie de Saint-Michel après confiscation de ses biens (le Parlement, rectifiant sur ce point la sentence primitive, déclare que c'est l'oreille droite qui sera coupée et non la gauche). 1491, 14 juillet. — Procès-verbal dressé par Pierre Bomel, clerc-greffier des justices et seigneuries de l'abbaye, constatant que Jean Michelet, procureur des religieux, et Laurent Germain, maître-maçon de la comté de Tonnerre, se sont assemblés sous l'orme de la grande rue de Saint-Michel et sont allés de là, en présence de témoins, faire la visite d'une pièce de terre sise en la justice de l'abbaye et qui appartiendrait au maître de la Maladière de Tonnerre. 1503 (v. st.), 3 janvier.

I 53 (Liasse). — 12 pièces, parchemin

1346-1774. — Ancy-le-Serveux, Mainlevée par Etienne de Monmoiret, bailli de Tonnerre, au prieur d'Ancy-le-Serveux, de plusieurs héritages chargés de censives et de coutumes envers ledit prieur, provenant de feu Guillaume Vachiers, qui s'était donné avec ses biens à la comtesse de Tonnerre. 1346, 10 novembre. — Sentence de l'official de Langres maintenant les religieux de Saint-Michel en possession du tiers des dîmes d'Ancy-le-Serveux. 1514. — Commission de la prévôté de Paris pour maintenir Louis d'Arnouville, abbé de Molosme, prieur d'Ancy-le-Serveux, étudiant en l'Université de Paris, en possession de ses droits d'usages sur le moulin d'Ancy-le-Serveux. 1519, 3 mai. — Provision à Gilles Barbet du prieuré d'Ancy-le-Serveux, vacant par le décès de Louis d'Arnouville. 1534, 20 juillet. — Constitution de procureurs par Jean Geret, prieur d'Ancy-le-Serveux, pour prendre possession dudit prieuré. 1534, 7 septembre. — Procès-verbal de prise de possession du prieuré au nom de Jean Geret par Jean Canelle, élu à Tonnerre. 1538, 12 août. — Prise d'habit à l'abbaye de Saint-Michel par Germain Garrault, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cîteaux à Notre-Dame de Quincy, pour être pourvu du prieuré d'Ancy-le-Serveux résigné en sa faveur par un ami, et moyennant l'engagement de ne prétendre aucun droit dans l'abbaye, de se restreindre aux revenus et domicile dudit prieuré, de payer chaque année 2 écus sol. au sacristain de l'abbaye pour le luminaire et d'y assister chaque année à la fête de l'Apparition Saint-Michel. 1583, 25 octobre. — Sentence du présidial de Sens condamnant Jean Pastey, prieur d'Ancy-le-Serveux, à passer titre nouvel et reconnaissance envers François Gougoix, sacristain de l'abbaye, de la somme de 100 s. de rente dont son prieuré est chargé envers l'office dudit sacristain, et à payer les dix-sept années d'arrérages échus depuis qu'il est en possession du prieuré. 1604, 27 novembre. — Enregistrement par le Parlement des lettres-patentes du 14 août 1774 autorisant Jean Pardessus, prêtre, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, à se mettre en possession du prieuré d'Ancy-le-Serveux, vacant par la résignation de Philibert Valeret 1774, 27 août.

I 54 (Liasse). — 7 pièces, parchemin

XV^e siècle-1650. — Bar-sur-Seine. Guiote, veuve de Perret Philippe, se reconnaît débitrice envers le prieuré de Bar-sur-Seine d'une rente de 25 s. pour la permission que lui a accordée Bertrand Maçon, prieur, de construire un four dans sa maison, et s'engage, pour ne pas porter préjudice au four banal du prieuré, à n'y cuire de pain ou de pâte que pour son commerce. 144..., 31 juillet. — Reconnaissance de censives envers Jean Michelot, prieur de Bar-sur-Seine, par les possesseurs d'une maison sise rue du Vielz-Marché, tenant par devant à la rue Thierry-Morel. 1511 (v. st.), 9 février. — Sentence du bailliage

de Bar-sur-Seine condamnant les détenteurs d'une maison rue des Bordes à payer au prieur une rente d'avoine. 1512, 28 juin. — Provision à Nicolas de Noire-Fontaine, profès de Saint-Michel, du prieuré de Bar-sur-Seine, vacant par la résignation de Edmond Renvoyer en date du 30 décembre 1562. 1562 (v. st.), 30 mars. — Prise de possession par Nicolas de Noire-Fontaine. 1563, 30 avril. — Fragment de sentence du bailliage de Sens dans un procès entre Etienne Le Court, prieur de la Sainte-Trinité en l'église Saint-Etienne de Bar-sur-Seine, et Jean de Boucher, profès et prévôt de Pothières, prieur de Saint-Verin. 1644, 27 juillet. Provision par Sébastien Zamet, évêque de Langres, à Etienne Le Court, profès de Molosme, du prieuré de la Sainte-Trinité de Bar-sur-Seine, vacant par la résignation de frère Etienne Rose. 1650, 12 août.

I 55 (Pièce). — Parchemin

1426 (v. st.), 11 janvier. — Cheney. Bail à vie d'une pièce de vigne.

I 56 (Liasse). — 38 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux

1283-XVI^e siècle. — Coussegrey. Vente par Guillaume dit Gratte-Paille, Douce, sa femme, Janhannez et Mongenez, ses enfants, à l'abbé et au couvent de Saint-Michel, de terres et de prés à Coussegrey. (Orig.; sceau du comté de Tonnerre. Publié par d'Arbois de Jubainville, *article cité*, p. 466-467). — Baux, ventes de terres; procédures entre les habitants et l'abbaye au sujet de terres, xv^e-xvi^e siècles. — Vente par Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel et seigneur de Coussegrey, à Jean Damestel, écuyer, archer de la garde écossaise du Roi, demeurant à Coussegrey, de divers héritages échus par droit de mainmorte audit abbé, qui s'engage à les affranchir dudit droit, en raison des services rendus par l'acquéreur en l'abbaye et aux hommes de Coussegrey. 1511, 18 septembre. — Sentence de Jean Chapuis, juge et garde des seigneuries de Saint-Michel, condamnant Huguenin Fauverney, au nom et comme tuteur de Symon Fauverney, son fils, à payer aux religieux une somme de 5 sous qu'ils sont en droit de percevoir le lendemain de la Toussaint, sur tous les habitants de Coussegrey, pour l'affranchissement de la main-morte et dont ledit Symon prétendait être exempt comme mineur orphelin. 1513 (v. st.), 2 mars. — Comptes entre Jean de Nicey, abbé de Saint-Michel, et Jean de Damester, archer de la garde écossaise, au sujet des tierces de Coussegrey prises à bail par ledit Damester. 1515. — Homologation par le bailli de Tonnerre d'un accord intervenu entre les religieux de Saint-Michel et Guyot Gaulchot, laboureur à Coussegrey, par lequel celui-ci, qui avait d'abord invoqué un droit de bourgeoisie pour décliner la compétence du maire de Coussegrey, s'engage à supprimer un pressoir à cidre et à n'en plus établir sans l'autorisation de l'abbaye. 1518 (v. st.), 7 février. — Requête au Parlement par les religieux de Saint-Michel, curés primitifs de Coussegrey,

en procès avec Gui Boulard au sujet des dîmes de Forest-Frou, qui n'ont pas pu jusqu'alors, à cause des guerres existant en Champagne, collationner les pièces qu'ils entendent produire. *xvi^e siècle.*

I 57 (Pièce). — Parchemin

1500, 27 août. — Epineuil. Cession par Simon Lember, curé d'Epineuil, à Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, de tous ses droits sur le four banal d'Epineuil, en reconnaissance de l'aide apportée par ledit Nicey pour le recouvrement et le maintien de ses droits compromis par la négligence de son prédécesseur Guillaume Bellot.

I 58 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1509-1510. — Jessains. Bail d'une maison dépendant du prieuré de Jessains. — Constitution de procureur par Denis Peussot, prieur de Jessains.

I 59 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1525-1678. — Lignièrès. Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailliage d'Ervy du 14 juillet 1524 maintenant les religieux de Saint-Michel en possession de la moitié des dîmes de Lignièrès, de la moitié des oblations faites à la chapelle Sainte-Vaubourg, et de la moitié des mortuaires et autres droits perçus par Etienne Bonnot, curé de Lignièrès. 1524 (v. st.), 7 janvier. — Procédures entre l'abbaye et Etienne Bonnot. — Présentation par l'abbé de Saint-Michel de Jean d'Esternay, clerc du diocèse de Troyes, à la cure de Lignièrès, vacante par le décès d'Etienne Bonnot. 1552, 24 août. — Bail des dîmes, 1574. — Arrêt du Conseil portant commission pour informer au procès entre les habitants et le curé de Lignièrès Jacques Charles, au sujet de la portion congrue. 1678, 2 juillet.

I 60 (Pièce). — Parchemin

1469, 16 novembre. — Ligny-le-Châtel. Transaction entre l'abbaye et Jean Méot, curé de Ligny-le-Châtel, au sujet des dîmes.

I 61 (Pièce). — Parchemin

1626, 23 octobre. — Maligny. Transaction entre les religieux de Saint-Michel et Anne d'Anssienville, comtesse de Maligny, veuve d'Antoine de La Grange, seigneur d'Arquian et de Maligny, en son nom et comme tutrice de ses enfants. Anne d'Anssienville confirme la donation faite précédemment à l'abbaye de la moitié des grandes dîmes de Maligny, à la réserve du huitième qui lui appartient; les religieux s'engagent en retour à célébrer l'anniversaire du défunt sieur de Maligny, et à rappeler cet engagement par une inscription de marbre placée dans leur église.

I 62 (Pièce). — Parchemin

1498, 19 juin. — Maulne. Sentence du siège de Villeneuve-le-Roi au

bailliage de Sens, entre les religieux de Saint-Michel, demandeurs, et Jean Bertran, clerc tonsuré, chanoine et chapelain de la chapelle Notre-Dame de Mosne, Guillaume Cendrier, Pierre Estournay, Jean Merlin, demeurant à Tonnerre, Nicole Canivet et Nicole Guenin, prêtres à Crusy, défenseurs (pièce très effacée).

I 63 (Pièce). — Parchemin

1549, 19 mai. — Mélisey. Extrait d'un arrêt du Parlement par lequel la moitié de la dîme du canton de Forest-Frou est adjugée au curé de Mélisey et l'autre moitié à l'abbaye de Saint-Michel.

I 64 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1517-1518. — Pailson. Baux des dîmes de Pailson, La Jarrie, Nogent, Foizeul et dépendances.

I 65 (Pièce). — Parchemin

1499 (v. st.), 9 janvier. — Pimelles. Sentence de Jean Du Ru, maire de Pimelles pour l'abbaye de Saint-Michel, condamnant Claude de Vaultmartin, d'Ançy-le-Serveux, à 60 s. d'amende pour avoir coupé et enlevé du bois dans les bois de Pimelles où il ne possède aucun droit d'usage.

I 66 (Pièce). — Parchemin

1692, 15 septembre. — Poix. Reconnaissance de dette envers l'abbaye de Saint-Michel par Jean Barrey, notaire royal à Savoisy, au nom de Nicolas Bourgoïn, ci-devant admodiateur du prieuré de Poix.

I 67 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1502-1515. — Praslin. Reconnaissance par Philibert de Ballatier, curé de Praslin, d'une rente de quatre setiers de blé envers l'abbaye de Saint-Michel, pour le tiers des dîmes dudit lieu. 1502, 26 avril. — Baux passés par l'abbaye à Innocent du Moustier, chanoine de Langres, et à Jacques Jamyn, curés de Lantages et Praslin, du tiers des dîmes dudit Praslin. 1506, 1515.

I 68 (Pièce). — Parchemin

1746, 22 décembre. — Le Puits d'Orbe. Bail du temporel du prieuré du Puits, passé par Jean Grumet, pourvu dudit prieuré, à Claude Junot, marchand.

I 69 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

XVI^e siècle-1771. — Prieuré de Saint-Vinnemer. Sentence du bailliage de Sens maintenant le prieur de Saint-Vinnemer en jouissance d'une porte de communication entre le prieuré et l'église, que lui contestaient les habitants. XVI^e siècle. — Sentence de l'officialité primatiale de Lyon, confirmant une sentence de l'officialité métropolitaine, sur appel d'une autre sentence de l'officialité de Langres, au sujet des dîmes du finage de Ravisi, dépendant du prieuré de Saint-

Vinnemer et données à bail par les prévôt et chanoines de Saint-Pierre de Tonnerre à feu Antoine d'Arnouville, alors prieur. 1525, 17 mai. — Sentence du bailliage de Sens confirmant sur appel la saisie faite à la requête des religieux de Saint-Michel sur Edme Gentelles, prieur de Saint-Vinnemer, du tiers des dîmes dudit lieu, pour couvrir les frais de réparation du prieuré. 1525 (v. st.), 8 février. — Baux des dîmes d'Hémery (1625) ou de Tanlay (1771), appartenant au prieuré.

I 70 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1506-1529. — Serrigny. Transaction entre Jean d'Amboise, évêque de Langres, et Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, qui conviennent que le patronage de l'église de Fresnes appartiendra désormais à l'évêché de Langres et celui de l'église de Serrigny à l'abbaye de Saint-Michel. 1506, 8 août. — Procédures entre l'abbaye et Jean Joterat, curé de Serrigny, au sujet des dîmes. 1510-1529.

I 71 (Pièce). — Parchemin

1534, 16 décembre. — Sorberoy. Procuration passée par les religieux de Saint-Michel à Robert Dauvet, conseiller en Parlement, président en la Chambre des comptes, et Bertrand Le Lièvre, avocat en Parlement, seigneur de Lamyrault, pour faire partage des bois de Sorberoy entre l'abbaye et les enfants et héritiers de feu Oudet de Foix, seigneur de Lautrec et Ervy-le-Châtel.

I 72 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1543-1559. — Tissey. Echange entre Marguerite, veuve de Thibaut Moreau dit Bourbon, et François Droynet, vigneron, d'une partie de maison à Tonnerre, rue Bourberault, chargée de dix sous de rente envers la confrérie Saint-Didier, contre une pièce de terre au finage de Tissey, lieudit Brosse-Verdière. 1543, 22 juin. — Sentence du bailliage de Sens confirmant sur appel une sentence du bailliage de Tonnerre rendue au profit des religieux de Saint-Michel contre Charles de Clugny, enquêteur au bailliage d'Avallon, et Claudin de La Maison, demeurant à Serrigny, seigneurs de Tissey. 1559, 30 mars.

I 73 (Pièce). — Parchemin

1499, 16 juillet. — Tonnerre. Permission accordée par Louis, comte de Tonnerre, aux religieux de Saint-Michel, de transférer les foires appartenant à l'abbaye du jour de la Saint-Michel au lendemain de ladite fête, et du jeudi saint au jeudi avant Pâques fleuries.

I 74 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

1228-1695. — Tonnerre. — Moulins. Barthélemy de Crusy, chevalier, arbitre choisi entre Nivard de Nicey, chevalier, et Avuiz, sa sœur, d'une part, et Guillaume de Tonnerre, clerc, de l'autre, au sujet du Moulin-Gautier, déclare que Nivard et Avuiz devront contribuer

pour un quart à l'achat des meules et des ânes, pour moitié au gros merrain qu'ils seront tenus d'acheter et d'amener du bois, et ne pourront rien percevoir comme loyer sur les ânes. Barthélemy n'ayant pas de sceau, Etienne, abbé de Saint-Michel, appose le sien, à la prière des parties. *Actum anno domini m^occ^oxx^o octavo. Datum anno domini m^occ^oxx^o nono.* (Orig.). — Sentence de Guillaume Marone, « commis et vice-président de la baronnie de Tonnerre », confirmant sur appel une sentence du lieutenant au bailliage relative à une arche ou sautoir établie dans l'Armançon par les religieux de l'Hôtel-Dieu et gênant le cours de l'eau descendant aux moulins de Saint-Michel. 1525, 3 octobre. — Citation de divers tanneurs de Tonnerre devant les requêtes du Palais au sujet de planches et de pieux dont la présence dans la rivière gênait le cours d'eau descendant aux moulins de Saint-Michel. 1541, 3 novembre. — Appointement du bailliage de Tonnerre au procès entre les religieux de Saint-Michel et Edme Girard, meunier des moulins de Grisey, et sa femme, au sujet de l'exécution de leur bail desdits moulins. 1570 et 1571. — Vente par Nicolas Bourgeot, sergent royal à Tonnerre, à François Lasche, marchand, d'une pièce de pré lieu dit les Isles de Grisey, chargée de rente envers l'abbaye. 1604, 19 juin. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Marie Languillat, veuve de Jacques Colombat, admodiateur des moulins de Tonnerre, à livrer aux religieux de Saint-Michel 144 bichets de blé froment à chaque terme des premiers lundis de mars et de novembre, conformément au traité passé le 22 juillet 1693 entre l'abbaye et Nicolas Gogois, fermier du temporel. 1695, 16 juillet.

I 75 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1316-XVIII^e siècle. — Tonnerre. Sous le scel de Jean Trovez d'Auxerre, garde du scel du comté de Tonnerre, et en présence de Jean de Chastellon, notaire, et de Huguot, maire de Saint-Michel, Henrioz Sarredins, de Saint-Michel, et Marionne, sa femme, vendent à Millot de Voisy, clerc, et à Guillaume, son frère, une maison sise à Saint-Michel, entre celle de l'infirmier de l'abbaye et celle de Stevenin Chupe. 1316, 10 octobre. — Fragment de censier contenant deux reconnaissances d'hypothèques sur deux maisons situées dans une rue non désignée. XVIII^e siècle.

I 76 (Liasse). — 53 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1256-XVIII^e siècle. — Tonnerre. Sous le sceau de Hugues, doyen de Tonnerre, Jean dit Marcheboe, clerc, se reconnaît possesseur d'un pré et d'une saulaie qui fut jadis à feu Jean Roux d'Ampilly, appartenant à l'abbaye et tenant au pré des Lépreux. 1256, juillet. (Orig.). — Reconnaissance par le même pour une saulaie sise à Tonnerre à l'entrée de « Cortayn », entre le pont de la Vieille-Prévôté et le jardin de la Maison-Dieu. 1260, novembre. (Orig.). — Fragments de procé-

dures entre les religieux et divers habitants de Tonnerre, au sujet de pièces de terre chargées de redevances envers l'abbaye, aux lieuxdits « le Puy de Feste », le Champ des Brosses, Longue-Eschine, etc. xve-xviii^e siècles. Est cité dans ces pièces Didier Baudgrin, maître-maçon à Tonnerre (1522). — Bail à deux vies passé par l'abbaye à Guiot de Grève, gardé du scel de la prévôté de Tonnerre, Colette sa femme et Jean leur fils, d'une pièce de terre au lieudit les Hauviz. 1400 (v. st.), 21 janvier. — Baux, arpentages, reconnaissances d'hypothèques, etc., concernant des terres, vergers et vignes lieuxdits Derrière-les-Grands-Moulins, Longues-Eschines, le Murger-Pyat ou les Quartiers, les Voutois, la Longue-Roye, xv-xvii^e siècle. Sont cités Edme Cerveau, syndic des habitants (1557), Jean Gruot, chambrier et pitancier de Saint-Michel (1631).

I 77 (Liasse). — 2 pièces, papier

1737, 23 février. — Turg. Baux de prés appartenant à l'abbaye.

I 78 (Liasse). — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, dont un cahier de 17 feuillets ; 1 fragment de sceau

1265-1565. — Vallières. — Vidimus par Hugues, doyen de la chrétienté de Tonnerre, d'une transaction passée en 1220 sous le sceau de Hugues, évêque de Langres, par laquelle Tobet de Chaource s'engage à payer à l'abbaye, pour ses prés, ouches et terres sis à Vallières, une rente annuelle de 10 sous provinois et d'un setier de blé à la Saint-Remi. 1264 (v. st.), janvier. — Baux de terres à défricher. 1487. — Baux à cens et reconnaissances d'hypothèques, xv^e-xvi^e siècles. — Vente par Nicolas de Couvignon, écuyer, et Claude de Railly, sa femme, seigneurs en partie de Cussangy, à Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, de diverses pièces de terre à Vallières, moyennant 100 l. t. et le drap d'une robe de noce pour Jeanne de Couvignon, fille des vendeurs, à raison de trois aunes et demi à un écu l'aune. 1500, 16 juin (Fragment de sceau de la prévôté de Tonnerre). — Censier de Vallières, 1514. — Bail à cens passé par l'abbaye à Nicolas Le Page aîné, maréchal à Coussegrey, d'un arpent de terre à Vallières, lieudit le Haut-des-Varennnes, à charge d'y construire un moulin à vent dans les trois ans. 1520, 9 novembre. — Baux des dîmes, 1529-1565.

VI. — PRIEURÉ SAINT-AIGNAN DE TONNERRE (1)

I 79 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1513-1771. — Bail des dîmes du prieuré par Louis d'Arnouville, prieur, 1513. — Sentence de l'official de Langres confirmant la transaction passée entre le Chapitre de Langres et Antoine d'Arnouville,

(1) Cf. I 2.